

JOUER , DECOUVRIR, PRATIQUER
LA MUSIQUE VIVANTE

L'École de Musique Municipale de Vendres (EMMV) propose aux enfants, adolescents et adultes des cours de musiques actuelles, axés sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) musique, dans un esprit d'ouverture, centrés sur la relation et la convivialité.

LES PROFESSEURS

DUBROCA Jean-Luc - Directeur

Eveil musical, percussions tambour Djembé, formation musicale (cycle 1).

BAILLET Nicolas

Batterie, percussions « Batucada », Orchestre Junior (OJ)

BEN-CHELLOUG Abdelsem

Guitare acoustique, électrique, basse , Jam Session

BERTINI Manon

Piano, formation musicale (cycle 1), OJ

DE SWARTE Guillaume

Piano, formation musicale (cycle 1)

ESCUDIÉ PHILIPPON Céline

Flûte traversière

LAFFERRERIE Maxime

Saxophone, clarinette, Formation Musicale (Ados)

ROUBERT Agnès

Chant, formation musicale (cycle 1), chorale

INSCRIPTIONS

* Sur fiche d'inscription téléchargeable :
www.vendres.com, onglet culture

* Les 3, 4 et 5 septembre 2024 à l'école de musique municipale, de 15h45 à 17h30.

* Le 7 septembre 2024 à la fête des associations.

* Le 10 septembre 2024 : clôture des inscriptions.

REUNION D'INFORMATION et PLANNINGS DES COURS

Mercredi 11 septembre 2024 à 18h, à l'école de musique.

DÉBUT DES COURS
Lundi 16 septembre 2024

CURSUS GENERAL

Cours Instrument + Formation Musicale
+ Pratique d'ensemble Instrumental

Le cursus général d'enseignement musical de cycles 1 et 2 comprend la formation musicale (FM), les cours d'instrument et la pratique d'ensemble instrumental.

Les cours sont dispensés aux élèves en fonction de leur discipline musicale, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 21h et le mercredi de 13h30 à 21h.

FORMATION MUSICALE : Durée 1h/sem.

Apprentissage des éléments constitutifs de la musique et chant FM à partir de 7 ans / FM pour ados.

COURS D'INSTRUMENT : Durée 30 min/sem. pour le cycle 1 et 45 min/sem. pour le cycle 2 et les adultes

- Guitare acoustique, électrique, basse
- Piano
- Flûte traversière
- Batterie
- Percussions - Tambour Djembé
- Saxophone
- Clarinette
- Chant - Musiques actuelles et amplifiées

PRATIQUES D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL : Durée 1h/sem.

- Eveil musical de 4 à 7 ans
- Ensemble vocal - chorale enfants et chant FM « Je chante »
- Ensemble vocal - Chorale adultes et adolescents
- Ensemble percussions brésilienne « Batucada »
- Ensemble de percussions africaines et cubaines
- Ensemble à vents
- Ensemble de musiques actuelles et amplifiées :
 - Orchestre « Junior » de 8 ans à 15 ans
 - Orchestre « Jam Session » adolescents et adultes

CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

École de Musique Municipale de Vendres
Groupe scolaire Lucie Aubrac,
Avenue du Languedoc, 34350 VENDRES

Email : ecole.musique@vendres.com

Tel : 06 43 33 89 49 / 04 67 32 60 50

Site : www.vendres.com



Logo of the Department of Hérault (Département Hérault) and the Municipality of Vendres (MAIRIE de VENDRES SPAC).

Ecole DE Musique

MUNICIPALE DE VENDRES

TARIFS ET RÈGLEMENT
2024 - 2025

L'ACCÈS À LA MUSIQUE POUR TOUS AVEC LE SPAC

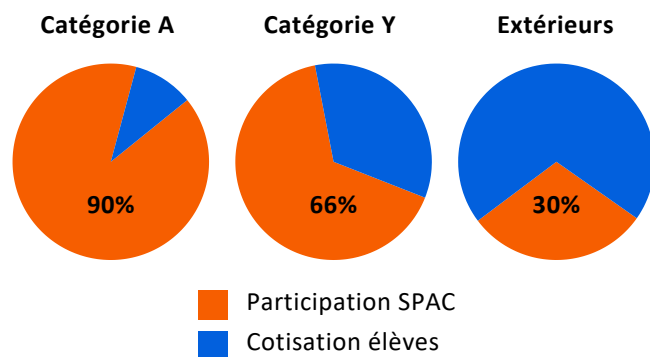
Labellisée « SDEPAM34* », Ecole de Musique de Proximité (EMP), l'école de musique municipale est gérée par le Service Public Administratif et Culturel de Vendres (SPAC), avec le concours du département de l'Hérault.

L'objectif est de permettre à tous d'accéder à la musique, en instaurant des tarifs basés sur votre quotient familial.

Point fort de la politique sociale de Vendres, 25 tranches ont été créées pour être le plus équitable possible, au plus juste des revenus et de la composition des familles.

Un tarif particulier a été instauré pour les personnes extérieures à la commune.

En fonction de la tranche du quotient familial, le SPAC prend ainsi en charge entre 90% et 30% des coûts d'enseignement, par rapport aux cotisations perçues.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Documents à fournir:

- dossier d'inscription à retirer en mairie ou à l'école de musique ou à télécharger sur le site Internet de Vendres, onglet Culture.
- attestation de quotient familial de la CAF.
- attestation d'assurance - Loisirs et Culture

* Schéma Départemental de l'Enseignement et de pratiques musicales

QUOTIENT FAMILIAL	
Catégories	Tranches
A	0 -> 159
B	160 -> 213
C	214 -> 266
D	267 -> 317
E	318 -> 370
F	371 -> 422
G	423 -> 476
H	477 -> 528
I	529 -> 580
J	581 -> 632
K	633 -> 685
L	686 -> 738
M	739 -> 791
N	792 -> 843
O	844 -> 894
P	895 -> 947
Q	948 -> 1000
R	1001 -> 1052
S	1053 -> 1106
T	1107 -> 1158
U	1159 -> 1212
V	1213 -> 1264
W	1265 -> 1317
X	1318 -> 1371
Y	1372
Z	EXTÉRIEURS

TARIFS 2024 - 2025	
Cours d'instrument + Formation Musicale + Pratique d'ensemble	Pratique d'ensemble instrumentale
76 €	26 €
80 €	27 €
93 €	31 €
101 €	34 €
108 €	36 €
115 €	39 €
122 €	41 €
130 €	44 €
139 €	47 €
147 €	50 €
154 €	52 €
161 €	54 €
167 €	56 €
173 €	58 €
180 €	60 €
186 €	62 €
193 €	65 €
200 €	67 €
208 €	70 €
214 €	72 €
222 €	74 €
230 €	77 €
237 €	79 €
245 €	82 €
253 €	85 €
530 €	180€ adulte/123€ enf.

La nécessité de fournir son Quotient Familial

L'attestation de QF est délivrée sur demande et téléchargeable sur le site de la CAF. Sans ce document, les tarifs maximum vous seront appliqués. En cas de difficulté pour l'obtenir, merci de contacter la mairie.

Règlement de votre cotisation annuelle

A l'école de musique, auprès du directeur, par chèque, à l'ordre de « REGIE SPAC » ou en numéraire. Attention, vous ne serez accepté(e) en cours que sur présentation de la facture acquittée.